

n-Butyric anhydride

Version 1.1 Date de révision: 04.05.2020 Numéro de la FDS: 000000033673 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.06.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : n-Butyric anhydride
Code du produit : 000000000050000430

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Intermédiaire chimique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Celanese Sales Germany GmbH
Am Unisyspark 1
65843 Sulzbach (Taunus), Germany

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : HazCom@celanese.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703 527 3887 (Collect calls accepted)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

n-Butyric anhydride

Version 1.1 Date de révision: 04.05.2020 Numéro de la FDS: 000000033673 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.06.2019

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide butyrique	107-92-6 203-532-3 607-135-00-X	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	<= 2
anhydride butyrique	106-31-0 203-383-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	>= 98

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart
Veiller à sa propre protection
Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité
- En cas d'inhalation : Garder tranquille.
Amener la victime à l'air libre.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
- Risques : Affection respiratoire

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
En cas d'ingestion, gastroscopie avec aspiration et correction de l'acidose

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion : Produits de combustion dangereux

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

dangereux	Oxydes de carbone Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
-----------	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
Information supplémentaire	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Veiller à une ventilation adéquate.
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale	: N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

n-Butyric anhydride

Version 1.1 Date de révision: 04.05.2020 Numéro de la FDS: 000000033673 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.06.2019

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Classe de température : T3

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 10, Les liquides combustibles ne sont pas en Classe 3 pour le Stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
n-Butyric anhydride		
Remarques:	Enregistré comme intermédiaire chimique uniquement.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.
L'équipement doit être conforme à EN 166.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
délai de rupture : 480 min
Longueur des gants : 0,3 mm

n-Butyric anhydride

Version 1.1 Date de révision: 04.05.2020 Numéro de la FDS: 000000033673 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.06.2019

Directive	:	Gants de protection conformes à EN 374.
Indice de protection	:	Classe 6
Matériel	:	caoutchouc butyle
délai de rupture	:	480 min
Longueur des gants	:	0,7 mm
Directive	:	Gants de protection conformes à EN 374.
Indice de protection	:	Classe 6
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches
Protection respiratoire	:	Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143. Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.
Filtre de type	:	Type de vapeur organique (A)
Mesures de protection	:	Éviter le contact avec la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	Âcre
pH	:	5,4
Point/intervalle de fusion	:	-75 °C (1.013 hPa)
Point/intervalle d'ébullition	:	198 °C (1.013 hPa)
Point d'éclair	:	88 °C Méthode: coupelle fermée
Limite d'explosivité, supérieure	:	5,8 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	0,9 % (v)
Pression de vapeur	:	0,4 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	5,4

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

Densité : 0,966 - 0,967 gcm³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : s'hydrolyse

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,39
Méthode de calcul

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 158,19 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit violemment au contact de l'eau.
Les amines et alcools provoquent des réactions
exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces
chaudes.
Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Amines
Bases
Alcools

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

anhydride butyrique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2200 000022
Durée d'exposition: 8 h
Remarques: La valeur est calculée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

anhydride butyrique:

Espèce: Lapin
Résultat: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

anhydride butyrique:

Espèce: Lapin
Résultat: irritant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

anhydride butyrique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 90 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 61 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 46,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 875 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50: 245 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Méthode: DIN 38412

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

anhydride butyrique:

Biodégradabilité : Type de Test: Test de Zahn-Wellens
Biodégradation: > 95 000007
Durée d'exposition: 5 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

anhydride butyrique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2,33
Remarques: La valeur est calculée.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

anhydride butyrique:

Evaluation : La substance ne respecte pas les critères du PBT / vPvB conformément à la réglementation REACH, Annexe XIII..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Le choix de la méthode d'élimination appropriée dépend de la composition du produit au moment de l'élimination ainsi que des lois locales et des possibilités d'élimination.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

n-Butyric anhydride

Version 1.1 Date de révision: 04.05.2020 Numéro de la FDS: 000000033673 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.06.2019

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 2739
RID : UN 2739
IMDG : UN 2739
IATA : UN 2739

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ANHYDRIDE BUTYRIQUE
RID : ANHYDRIDE BUTYRIQUE
IMDG : BUTYRIC ANHYDRIDE
IATA : Butyric anhydride

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C3
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 852
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: non
----------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
--	------------------

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
--	------------------

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants	: Non applicable
--	------------------

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage,

n-Butyric anhydride

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.1	04.05.2020	000000033673	Date de la première version publiée: 03.06.2019

transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR